



# Compte-rendu du conseil municipal du Mardi 17 juin 2025 LAIRE

## **1) Compte-rendu du conseil municipal du 28.03.2025**

Adopté à l'unanimité.

## **2) Subventions associations**

Le conseil à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 € à l'ADAPEI
- 40 € au Comice Agricole
- 40 € à l'association des amis de l'hôpital
- 50 € aux Restos du Cœur
- 100 € à la Croix Rouge
- 420 € à l'association des Jardin du Mont Vaudois.

Cette année la priorité est donnée à cette association qui œuvre pour la réinsertion des personnes en difficultés, un deuxième versement du même montant pourrait être envisager en fin d'année.

## **3) Aménagement d'une écluse**

Les résultats des comptages réalisés sur la RD234 du 20 au 26/03/2025 sont les suivants :

- Débit journalier (2 sens cumulés) : 1532 véhicules/journée
- 10725 véhicules recensés sur la période, 5632 étaient en excès de vitesse (45% entre 50 et 70 km/h)  
(5% entre 70 et 110 km/h)

Les comptages relatifs à l'aménagement test sont prévus semaine 26, à compter du lundi 23 juin.

En cas d'aménagement définitif, le coût des travaux a été établi à 4 150€ HT.

Unanimité du conseil.

## **4) Rapport pour le prix et la qualité du service de l'assainissement 2024 Véolia**

La commune de Laire est liée avec l'entreprise Véolia par une DSP (Délégation de Service public) pour la maintenance du réseau d'assainissement dans le cadre de cette compétence.

La longueur totale du réseau à entretenir est de 13 kms (6,926 kms de canalisation d'eaux usées et 6,047 kms d'eaux pluviales).

Des interventions préventives de curage ont été effectuées :

- Rue Au Pressey : 55.71 ml
- Rue de Verlans : 167.55 ml
- Impasse des champs : 55.37 ml

Sept interventions curatives de désobstruction sur réseau et sur les branchements individuels ont été réalisées.

Une astreinte est mise en place en cas d'urgence : 03 84 89 03 05.

Présentation du rapport adopté à l'unanimité.

## **5) Contrôle, conformité des branchements pour l'assainissement**

Suite à la demande du délégataire Véolia, afin de réduire les arrivées d'eaux claires parasites et de s'assurer de limiter les pollutions des sols, la vérification de la conformité des branchements assainissement est obligatoire lors des cessions immobilières. En cas de non-conformité détectée lors de ces contrôles, un délai de 2 ans sera accordé.

Unanimité du conseil.

## **6) Décision modificative budget panneaux photovoltaïques**

Dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïques, la convention conclue avec le SYDED, prévoyait une assistance à réalisation. Les travaux étant désormais terminés, le SYDED appelle la contribution financière de la commune d'un montant de 1 080 €. Cette somme n'a pas été prévue au budget, et dépasse le montant autorisé dans le cadre de la fongibilité (7.5%). Il est

donc nécessaire de transférer des crédits du chapitre 23 (immobilisations en cours) au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Unanimité du conseil.

## **7 ) Scolarisation des élèves au collège Pierre et Marie Curie à Héricourt.**

Proposition de changement de collège : passage du collège André Bouloche de Bart vers le collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt.

Cette proposition est à l'étude pour la rentrée 2026. Le Conseil municipal demande à ce que le transport soit assuré d'une part pour le collège de Bart pour 3 ans à compter de septembre 2026 afin de permettre aux enfants d'y terminer leur cycle. Le transport pour le collège d'Héricourt serait pris en charge par la CCPH. Si ces deux conditions ne sont pas réunies, le Conseil refusera cette proposition.

Quid des élèves qui suivront l'option chinois ou qui souhaiteraient la demander ?

## **8 ) Modalités de désignation des élus au Conseil communautaire pour 2026**

Le Conseil communautaire actuel est composé de 48 titulaires et 20 suppléants. Héricourt a 24 titulaires, Chalonvillars et Champey 2 suppléants. Toutes les autres communes ont 1 titulaire et 1 suppléant.

Le droit commun prévoit une nouvelle composition à 47 titulaires et 21 suppléants. 23 titulaires pour Héricourt et 3 pour Chalonvillars. Les autres communes resteraient à 1 titulaire et 1 suppléant.

Il est possible de déroger à cette règle et de privilégier un accord local.

Considérant que cette dernière éventualité permettrait d'établir un équilibre plus solidaire, le Conseil, à l'unanimité, s'exprime favorablement pour un accord local.

## **9 ) Informations et questions diverses**

### Urbanisme :

11 déclarations préalables ont déjà été déposées :

- 5 pour la pose de panneaux photovoltaïques
- 4 pour une piscine
- 1 pour un abri de jardin
- 1 une réfection de la toiture, des façades et de la véranda.

Pas de permis de construire de déposer.

### Affouage :

Il est rappelé aux affouagistes que l'exploitation du bois d'affouage dans la coupe n°7 doit être terminée impérativement avant la fin novembre afin de favoriser la suite de l'exploitation prévue en 2026.

### Animation tri à destination des habitants :

Les dernières années, une augmentation des taux de refus de tri et une baisse des tonnages en tri sélectif ont été constatées. Les taux de refus de la CCPH varient entre 22.4 et 24.3 % contre 15 % demandés par le SYTEVOM . Afin de réduire les confusions et les doutes vis-à-vis du geste de tri, plusieurs actions seront mises en place, à savoir :

- Des contrôles de pré-collecte dans la nuit avant le ramassage des déchets
- Des animations sur le tri des déchets (2 h environ). S'inscrire avant pour y participer (vendredi soir ou samedi matin).
- Visite du centre de tri à Noidans-le Ferroux. (Prendre contact directement au 03.84.76.93.00)

**Fermeture annuelle du secrétariat lors des congés du personnel**

**Du lundi 4 août au lundi 25 août**

**En cas d'urgence contacter Mr le Maire ou Mrs les Adjoints.**